



COMMUNE DE LACROUZETTE

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 08/04/2024

Date de la convocation : 29/03/2024	L'an deux mille vingt-quatre et le huit avril à 18h30, le Conseil municipal de la commune de Lacrouzette, convoqué régulièrement, s'est réuni en séance ordinaire, à la mairie, sous la présidence de Monsieur François BONO, Maire.
Membres en exercice : 17 Présents : 10 Votants : 15	Présents : Benoit BASTIE, François BONO, Adrien BURATTO, Bernard CALVET, Catherine COMBES, Philippe GIRBAS, Fabrice OLIVET, Jean-Luc PISTRE, Maryse OULES, Valérie SEGUIER
Pour : 15 Contre : 0 Abstentions : 0	Représentés : Elodie BOISSONNADE-CALVET représentée par Maryse OULES, Françoise GAU représentée par François BONO, Michel LIFFRAUD représenté par Adrien BURATTO, Michel MUNOZ représenté par Bernard CALVET, Pauline VIVIES représentée par Valérie SEGUIER
	Absents ou excusés : Marie-Noëlle BENOIT, Bérangère DETOLSAN
Secrétaire de séance :	Valérie SEGUIER

DE_2024_030

Objet : Evaluation des charges transférées – Attribution de compensations aux communes membres

Monsieur le Maire présente le rapport de la commission locale d'évaluation des charges transférées qui doit permettre de déterminer les attributions de compensation des communes pour l'année 2024.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré lors d'un débat contradictoire :

VALIDE la proposition de tableau d'évaluation des charges transférées à la communauté de communes par les communes membres pour l'année 2024,

APPROUVE le calcul des attributions de compensation pour chaque commune, conformément au tableau ci-annexé.

Fait et délibéré à Lacrouzette le 8 avril 2024,

La secrétaire de séance,

Valérie SEGUIER

Le Maire,

François BONO

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Toulouse, sis 68 rue Raymond Raynal IV, B.P. 7007, 31068 Toulouse Cedex 07, dans un délai de deux mois à compter de sa publication.

Le Tribunal Administratif pourra être saisi par courrier ou par l'application informatique Télérecours accessible par le lien : <https://www.telerecours.fr>.